

Aide à la mobilité internationale (séjours de recherche et colloques)

Procédure 2024

L'École doctorale 101 (ED 101) attribue des aides aux doctorants pour leurs déplacements et leurs frais de séjours dans des institutions universitaires et centres de recherche hors de France ou lorsqu'ils présentent une communication dans un colloque scientifique à l'étranger.

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers dans des espaces scientifiques et culturels différents et développer les coopérations scientifiques entre les équipes de recherche françaises et étrangères ; soutenir l'activité de communication scientifique des doctorants et faciliter ainsi la reconnaissance de leurs travaux dans la communauté académique internationale.

CONDITIONS

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2024.
- Il justifie d'une invitation au sein d'un centre de recherche ou à intervenir dans le cadre d'un colloque.
- Quelle que soit sa durée, le séjour se déroule avant le mois de novembre 2024 inclus.
- **Dates limites de dépôt des dossiers à l'école doctorale :**
 - o **28 mars 2024 à midi**
 - o **20 juin 2024 à midi**
 - o **21 octobre 2024 à midi**

SOUTIEN FINANCIER

Il prend la forme du versement d'une aide forfaitaire.

Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'École doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.

Montant maximum de l'aide : 500 €.

MODALITES DE PRESENTATION

La demande comprend deux parties réunies en un seul document de 2 pages :

- ❖ Le projet
- ❖ Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas)

Voir formulaire de référence : le budget est à détailler ligne par ligne.

DEPOT DE LA DEMANDE :

- Les dossiers sont à transmettre par courriel à l'adresse : coly@unistra.fr